

# Du télétravail contraint au télétravail concerté

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Un binôme de pilotage (si possible paritaire, mais autre composition possible)

### Organisme de formation

➡ ARACT Hauts-de-France

### Date limite d'inscription

17/02/2021

### Lieux & dates

#### ➡ Groupe 1

Lieux et calendrier à définir

### Interlocuteur Opcos Santé

SIMOENS Delphine

[delphine.simoens@opco-sante.fr](mailto:delphine.simoens@opco-sante.fr)

06 46 57 92 37

### Interlocuteur OF

## Contexte

La crise sanitaire a été l'occasion de développer, parfois à marche forcée, le télétravail. Cette modalité a pu concerner une minorité de salarié.e.s dans les établissements du secteur et tout ou partie de leurs activités.

Elle répond cependant à une attente des professionnel.le.s même si elle n'est pas sans poser de questions en lien avec : les outils nécessaires, le management, les collectifs de travail, les espaces de travail ou encore la conciliation des temps.

C'est également un sujet qui occupe les acteurs du dialogue social, susceptibles d'aboutir à la négociation d'un accord.

## Objectifs

### ➡ Vous accompagner :

- dans la construction de votre démarche projet
- jusqu'à la définition de modalités d'expérimentation
- leur évaluation avant des éventuelles pérennisation et démultiplication
- le cas échéant, en amont de la négociation d'un accord

### ➡ Vous aider à la préparation d'un accord télétravail (facultatif)

## Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

## Contenu

### Modalités :

- ➡ 3 séances inter-structures (présentiel et/ou distanciel selon le contexte)
- ➡ 1 séance optionnelle sur la négociation d'un accord
- ➡ 3 à 5 jours d'accompagnement individuel par structure pour aider à la mise en œuvre du projet
- ➡ des travaux d'intersession

### Durée de l'action :

2 à 4 mois